

## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### Agir, ensemble et rapidement, contre la maltraitance

Montréal, le 26 juin 2023 — Ce matin, des chefs d'accusation ont été portés contre un ancien employé du CHSLD Angus, en vertu de la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute personne majeure en situation de vulnérabilité*. Les faits reprochés concernent un infirmier de nuit ayant commis des actes inappropriés. Sans tarder, la direction du CHSLD Angus a déposé une plainte à la police, à la Commissaire aux plaintes du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et à l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec.

« Dès que nous avons été informés des actes allégués, l'infirmier a été suspendu afin de permettre la tenue de l'enquête. Rapidement, l'enquête interne a justifié le congédiement immédiat et le dépôt des plaintes à la police et à son ordre professionnel.

Nous tenons donc à rassurer nos usagers, ainsi que leurs proches. Nous avons agi avec empressement pour assurer la sécurité de tous. Les victimes présumées et leurs familles ont été rencontrées et ont reçu le soutien et l'accompagnement dont ils avaient besoin et continueront à être accompagnées. Nous tenons à souligner la vigilance de nos employés qui auront contribué à une fin rapide de tels agissements », déclare Frédéric Asselin, directeur général du CHSLD Angus.

#### Rappel des faits

- Le 5 juin dernier, la direction du CHSLD Angus a reçu une confidence d'une personne qui réside au CHSLD, indiquant qu'il y avait des actes inappropriés qui auraient été potentiellement commis par un infirmier travaillant la nuit.
- Le 6 juin 2023, le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS de l'Est-de-Montréal reçoit la plainte des dirigeants du CHSLD Angus comme le prévoit la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute personne majeure en situation de vulnérabilité* entrée en force le 1<sup>er</sup> juin dernier.
- Les jours qui ont suivi, les dirigeants du CHSLD se sont concertés avec la Commissaire aux plaintes pour évaluer rapidement le cas de maltraitance afin d'y mettre fin.
- Une intervention de la police a été réclamée et l'enquête a mené aux poursuites déposées à la Cour ce matin.
- Le dossier a été transmis au syndic de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec.
- Les familles des présumées victimes ont été avisées et rencontrées.
- Tout le personnel de l'unité a été rencontré par mesure de transparence et pour les remercier de leur vigilance.
- Les familles des autres résidents de l'unité non visés par le méfait de l'individu ont été aussi informées du congédiement et du fait que leurs proches n'étaient pas impliqués.
- Les policiers ont mené leur investigation au CHSLD Angus dans la semaine du 19 juin.
- L'employé a été arrêté le 22 juin dernier.

Pour préserver l'intégrité du processus judiciaire en cours et par respect pour les victimes, nous sommes tenus à la confidentialité quant à l'identité des personnes impliquées et des actes commis.

Le CHSLD Angus a pour mission d'offrir un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance, ainsi que des services de réadaptation, infirmiers, médicaux aux adultes en perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale. L'organisme canadien indépendant Agrément Canada a décerné en octobre 2022, au CHSLD Angus le sceau Agréé avec mention d'honneur pour une deuxième fois en quatre ans. Cette reconnaissance souligne l'excellence des soins et services prodigués de même qu'une volonté d'amélioration continue.

La sécurité des installations, la qualité du milieu de vie et du travail de la direction, l'importance accordée aux besoins des usagers, la formation adéquate du personnel, son dévouement et l'exemplarité des services offerts figurent parmi les éléments évalués.

Source : Suzie Pellerin (514) 235 3766 ou [spellerin@mongeaupellerin.com](mailto:spellerin@mongeaupellerin.com)

-XXX-